

Par M. Gillis—1. Le gouvernement fédéral a-t-il versé des sommes d'argent à la *Dominion Steel and Coal Corporation* au cours de l'année civile 1950?

2. Dans l'affirmative, quelles sommes a-t-il versées à titre a) de subsides, b) de subvention, c) de rabais, en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes à l'égard de l'exploitation du *Sydney and Louisburg Railway*?

Par M. Fraser—1. Quelle quantité de beurre fabriqué au Canada a) le Gouvernement possédait-il au Canada le 1^{er} octobre 1951, b) quelle quantité y détient-il actuellement?

2. Quelle quantité de beurre importé a) le gouvernement possédait-il au Canada le 1^{er} octobre 1951, b) quelle quantité y détient-il actuellement?

3. Quelle quantité de beurre a été importée au Canada, depuis le 1^{er} juillet 1951 jusqu'à ce jour, a) par le gouvernement canadien, b) par des particuliers ou des sociétés commerciales privées?

4. Quels particuliers ou quelles sociétés commerciales privées ont importé ce beurre et quelle quantité dans chaque cas?

M. Bradley, membre du conseil privé du roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-dessus.

Par M. Fraser—1. Le Gouvernement ou l'un de ses organismes a-t-il acheté des baraques préfabriquées destinées à l'armée, au cours des neuf premiers mois de 1951?

2. Dans l'affirmative, quel en a été le nombre?

3. De quelles sociétés ou de quels particuliers a-t-on acheté ces baraques et quel est le prix de chacune?

4. Utilise-t-on actuellement ces baraques ou les utilisera-t-on incessamment?

5. Sinon, ont-elles été entreposées?

6. S'il en est ainsi, quand songe-t-on à les utiliser?

7. Où les a-t-on entreposées?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Cauchon tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur motion de M. Studer.

Sur motion de M. Fournier (*Hull*), la Chambre s'ajourne ensuite, à 6 h. 15 du soir, à demain, à 2 heures 30 de l'après-midi, conformément à l'ordre spécial adopté le vendredi 26 octobre 1951.